Question écrite à la Municipalité

Article 34 du règlement du Conseil Général – Les questions

1. Chaque membre du conseil général peut interroger le Conseil municipal sur les affaires communales sous forme
a) de question orale formulée lors de la séance plénière du Conseil général;
b) de question écrite adressée, par écrit ou voie électronique, au Conseil municipal par le Bureau du Conseil général au moins 5 jours ouvrables avant une séance plénière.
2. Le Conseil municipal répond immédiatement à la question orale ou au plus tard au cours de la séance qui suit celle de son dépôt.
3. Le Conseil municipal répond, en principe, à la question écrite à la séance du Conseil général qui suit son dépôt dans les délais.

Dépositaire : Aurélien D'Andrès Le Centre
Date du plénum : 06.10.2026
Sujet : Suivi digital de la gestion des déchets via la carte "Trions Malin"

La Ville de Sion, en collaboration avec ses partenaires, dispose d'infrastructures performantes pour la gestion des déchets. Grâce à la carte d'accès "Trions Malin" octroyée aux citoyens, une grande partie des dépôts est aujourd'hui informatisée et pesée. C'est le cas notamment lors de l'utilisation des déchetteries, centres de compostages et décharges. Ces dépôts font par ailleurs l'objet d'un quota de gratuité d'une tonne par ménage.

Aujourd'hui, il existe une initiative digitale dans le domaine : la plateforme en ligne GPVNET (https://gvp.enevi.ch). Ce portail permet notamment aux citoyens de consulter l'historique de leurs dépôts de déchets alimentaires (GastroVert). Cet outil démontre qu'il est techniquement possible de restituer aux usagers les données récoltées par leur carte.

Cependant, cette transparence numérique reste cantonnée à cette filière spécifique. Pour le reste des déchets, il n'existe à notre connaissance aucune interface centralisée permettant aux citoyens de consulter l'état global de leur compte, le cumul du poids déposé durant l'année, ou encore le solde de leur quota de gratuité.

Au vu de ce qui précède, les questions suivantes sont soumises au Conseil Municipal :

1. Quelles sont les statistiques d'utilisation (p.ex. nombre de comptes créés, nombre de connexions moyen par compte par année, etc.) de la plateforme GPVNET, respectivement les mesures de promotion mises en place pour encourager son utilisation ?

GVPNet est une plateforme privée développée par GVP SA pour ses propres besoins, sans coordination avec la Ville de Sion. L'administration communale peut toutefois y consulter certaines données génériques, telles que le nombre de dépôts journaliers, le nombre d'usagers sur le territoire communal ainsi que les quantités totales collectées mensuellement.

GVP SA ne communique à l'administration aucune statistique relative à l'utilisation de sa plateforme numérique, notamment en ce qui concerne le nombre de comptes créés, le nombre de connexions ou toute autre donnée de fréquentation.

La Ville de Sion ne fait pas la promotion de cette plateforme privée, compte tenu des lacunes qu'elle présente, tant en matière de protection des données que d'informations mises à disposition. Le poids des déchets déposés serait notamment plus pertinent que le seul nombre de dépôts. Or, la plateforme ne permet actuellement pas d'accéder à cette information.

2. Quel est le coût annuel de ce portail ? Ce coût est-il pris en charge par le citoyen sédunois, si oui via quelle contribution spécifique ?

Le portail GVPNet est compris dans le forfait d'exploitation du système GVP, qui englobe notamment la collecte, le transport, l'élimination, le lavage des bacs, la plateforme informatique et les statistiques. Le coût forfaitaire annuel dépend du nombre de levées des bacs, au tarif de CHF 35.– HT par levée, pour un montant total de CHF 248'000.– TTC en 2025.

Jusqu'en 2025, ce coût était financé par les recettes de la taxe de base sur les déchets. Depuis 2026, les quantités de déchets de cuisine collectées sont intégrées dans le calcul de la rétribution liée à la taxe au sac. Cette dernière ne permet toutefois pas, à elle seule, de couvrir l'intégralité des coûts.

3. Est-il prévu de s'inspirer de cette plateforme pour l'étendre ou créer un portail centralisé permettant aux citoyens de suivre, via leur carte "Trions Malin", l'ensemble du poids de leurs déchets déposés ainsi que l'utilisation de leur quota de gratuité ?
4. Un tel outil pourrait-il être développé en interne via les services informatiques de la Ville ou un budget devrait-il être envisagé pour avoir accès à une application développée à l'externe ? Quelle serait l'estimation du coût d'une telle opération ? Quel pourrait en être le mécanisme de financement ?
5. Le cas échéant, quel pourrait être le calendrier de déploiement d'un tel outil ?

Le système actuel de gestion des cartes de déchetterie « Trions Malin » ne permet pas d'effectuer un suivi en continu du poids des déchets apportés par chaque ménage dans les différentes déchetteries partenaires de la Ville. Le décompte final est établi manuellement au début de l'année suivante, après que chaque déchetterie a transmis à l'administration le détail des apports de chaque ménage. Le système actuel ne permet pas non plus de gérer de manière efficiente l'émission et la mutation des cartes « Trions Malin ».

Consciente de ces lacunes, la section Environnement et déchets a évalué les besoins liés au développement d'une nouvelle plateforme numérique permettant d'intégrer à la fois la gestion des cartes de déchetterie et le suivi des quantités de déchets déposées par chaque ménage. Cette évaluation a montré que, compte tenu de la complexité du projet, notamment de la nécessité d'intégrer les différents partenaires tout en garantissant le respect de la législation relative à la protection des données, le recours à une solution développée en collaboration avec un prestataire externe était le plus adapté.

Un appel d'offres a ainsi été lancé à fin décembre 2024, sur la base d'un cahier des charges comprenant notamment les éléments suivants :

- établissement d'une base de données permettant la gestion des cartes « Trions Malin » et des quantités de déchets produits par chaque ménage, hébergée par la Ville ;
- établissement d'une interface graphique permettant de gérer l'attribution des cartes aux habitants ;
- établissement d'une interface graphique pour le suivi des quantités de déchets et la gestion des dépassements de quotas ;
- possibilité d'exporter les données ;
- réalisation d'interfaces permettant l'échange des données d'accès et de pesage avec les différents partenaires des filières d'élimination des déchets, dans le respect de la législation relative à la protection des données.

Le mandat a été adjugé en mars 2025 à Sittel Consulting SA pour un montant de CHF 78'000.- TTC, avec un déploiement prévu en janvier 2027.

Le nouvel outil permettra notamment de créer un portail donnant à chaque ménage la possibilité de consulter, de manière sécurisée, ses apports ainsi que le solde de son quota de gratuité.

À terme, il pourrait également être intéressant pour la Ville de Sion de mettre en place un guichet numérique permettant aux citoyens de gérer de manière sécurisée différentes prestations communales, telles que les cartes de déchetterie, le suivi des apports, les abonnements ou encore certaines données du contrôle des habitants.